



**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CONGO**  
**EPU – ALGÉRIE**  
**(GENÈVE, LE 29 MAI 2012)**

**Madame la Présidente,**

La délégation de la République du Congo voudrait à cette occasion, exprimer toutes ses félicitations à la délégation de la République Algérienne Démocratique et Populaire conduite par S.E.M. MOURAD MEDELCI.....  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....

L'Algérie, Etat partie à plusieurs instruments internationaux a présenté dans ce rapport, les évolutions du cadre institutionnel et législatif dans le domaine des droits de l'homme en s'appuyant sur les recommandations de l'Examen Périodique Universel de 2008 et des Rapporteurs Spéciaux.

Nous notons avec satisfaction la levée en février 2011 de l'état d'urgence en vigueur depuis 1993, l'application du moratoire sur la peine de mort et la dépenalisation des délits de presse, ainsi que les lois relatives à la liberté de création des partis politiques et d'associations en janvier 2012, comme autant d'actes positifs.

En outre, dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, l'Algérie a obtenu beaucoup d'avancées en matière de lutte contre la pauvreté, la prise en charge des personnes handicapées et une amélioration sensible des services publics de santé.

A cela s'ajoutent des réformes importantes dans le domaine de la Justice et l'adoption de textes législatifs consacrant le quota des femmes sur les listes électorales ainsi que l'adoption d'un programme commun pour l'égalité entre les genres.

Elle encourage l'Algérie à poursuivre sa coopération avec les organes des traités et avec le Conseil des droits de l'homme.

**Je vous remercie.**